

énééo FOCUS

JUILLET 2017

Quel avenir pour nos pensions ?

THÈMES

Inégalités

Pensions

Sécurité sociale

À DÉCOUVRIR DANS CETTE ANALYSE

Le système de pensions belge est mis toutes les semaines en question. De nombreux économistes - Belges, européens ou de l'OCDE - remettent en cause son avenir arguant du choc démographique et de l'insoutenabilité budgétaire de nos régimes, celui des salariés principalement. L'État providence arriverait à son terme et le recours aux solutions individuelles serait prôné. Certaines voix universitaires ne font pas chorus et sont peu relayées. Dans cet Énéo Focus on fait le point sur ce débat.

QUESTIONS POUR LANCER ET/OU PROLONGER LA RÉFLEXION

Comment contrer les inégalités produites par les dernières réformes en matière de pensions ?

Faut-il faire confiance aux propos alarmistes concernant l'avenir du financement de nos pensions ?

QUEL AVENIR POUR NOS PENSIONS ?



Le système de pensions belge est mis toutes les semaines en question. De nombreux économistes - Belges, européens ou de l'OCDE - remettent en cause son avenir arguant du choc démographique et de l'insoutenabilité budgétaire de nos régimes, celui des salariés principalement. L'État providence arriverait à son terme et le recours aux solutions individuelles serait prôné. Certaines voix universitaires ne font pas chorus et sont peu relayées. Dans cet Énéo Focus on fait le point sur ce débat.

L'État Providence en Belgique aux alentours de 2015

Dans un article de la revue belge de sécurité sociale 4^{ème} trimestre 2015, J Pacolet et F De Wispelaere HIVA KUL décrivent la situation de 2007 à 2015 sous l'angle de l'État providence en Belgique. L'analyse porte sur l'évolution démographique et économique (l'emploi) ainsi que sur la protection sociale.

Alors que pendant plus de deux décennies l'évolution de l'État providence se situait dans un contexte de démographie en déclin ou stable, celle-ci connaît depuis lors une croissance sensible : 11,2 millions en 2013, 11,9 en 2020 et 15,4 en 2060. Le plein emploi n'est jamais revenu depuis 1970. Cette situation a été atténuée notamment par la redistribution des revenus par la sécurité sociale. Ainsi s'explique la pression sur le financement de la sécurité sociale et la réduction des cotisations ainsi que de la fiscalité, la réduction de la dette publique devenant une priorité.

Après la crise de 2008, le taux de croissance et du PIB est en croissance annuelle de +/- 1%, mais le revenu par habitant est assez stable.

À propos de l'évolution de l'emploi, la majeure partie de la création nette d'emplois au cours des cinq dernières années se situait dans les services sociaux et de santé, les autres services publics et l'éducation, ainsi que plus particulièrement le système des titres-services. À propos de ceux-ci, plus d'un million de personnes (particulièrement les personnes âgées) en bénéficient et sur une période de dix ans ce système équivaut à 4% de l'emploi total et même 8% de l'emploi féminin. Ce qui change légèrement, mais distinctement c'est le taux d'emploi des personnes âgées et particulièrement les effets de l'augmentation de l'âge de la retraite pour les femmes.

Le rapport rappelle les réformes en matière de pensions. Il évoque aussi l'intention, à l'horizon 2030, d'adapter automatiquement les pensions à l'espérance de vie et d'instaurer un système à points.

Quant aux pensions complémentaires, le recours aux fonds de pension (par secteur) a échoué. Ceux-ci ne représentent que 4% du PIB en Belgique contre 17 % aux Pays-Bas.

Le faible taux de remplacement de nos pensions légales serait compensé par leur traitement fiscal favorable.

Quant à l'assurance soins de santé, formulons deux observations :

- Les efforts permanents pour maîtriser les coûts ;
- Le transfert d'une part du régime aux régions.

L'objectif de croissance budgétaire en soins de santé diminue d'année en année (4,5% en 2000, 1,5% en 2016).

Les soins de longue durée

Les rapporteurs constatent l'importance croissante et la diversité des soins de longue durée en raison notamment du vieillissement de la population. La Flandre institue une assurance soins généralisée en complément de l'Aide aux Personnes Âgées (APA). Celle-ci fait partie des soins régionalisés depuis 2015.

Les trois régions, Flandre, Wallonie et Bruxelles se sont dotées de structures de gestion différentes. Le rapport reprend la liste complète des soins et des indemnités en Flandre et note que leur coût total en 2015 est de 3027 millions d'euros soit 15,8% du PIB régional (les mêmes données ne sont pas fournies pour la Wallonie et Bruxelles).

La soutenabilité du coût du vieillissement pensions et soins de santé est une préoccupation politique majeure, mais les prévisions sont tributaires d'hypothèses qui peuvent rapidement devenir obsolètes.

La population belge est supposée continuer à croître de manière importante donc nous conserverons une population relativement jeune.

L'hypothèse fin 2015 est que la progression économique des 45 années suivantes sera similaire à celle des 60 dernières années. Le total des soins de santé passe de 8,1% du PIB en 2013 à 9,8% en 2060 (dans cette hausse de 1,7%, la part des soins de longue durée est de 1,6%). Les pensions évoluent de 11,8% à 15,1%.

Mais si on prend en considération les dépenses de protection sociale par habitant pour les personnes âgées de plus de 65 ans, l'augmentation est comparable à celle du reste de la population et l'augmentation de l'âge légal de la retraite va réduire le coût des retraites de 2% du PIB. Donc, il est difficile de conclure que tout ceci est insoutenable.

Les conclusions ne sont pas aussi alarmantes que d'aucuns veulent bien le dire

Les conclusions ne sont donc pas aussi alarmantes que d'aucuns veulent le dire :

La croissance démographique annuelle atteignant parfois 1%, la crise économique a fait que le revenu par habitant s'est stabilisé au cours des sept dernières années précédant 2015.

Les dépenses globales de l'État providence se sont maintenues malgré l'allongement des carrières pour accéder à la pension. L'austérité dans les soins de santé a financé l'augmentation des soins de longue durée.

La 6^{ème} réforme de l'État a transféré une partie de la protection sociale aux régions qui s'organisent chacune selon ses propres conceptions et les moyens transférés.

Les projections relatives à l'État providence en indiquent le caractère soutenable ainsi qu'un parcours de croissance commun pour la population dépendante et la population âgée d'une part et le reste de la population d'autre part.

La situation actuelle et ses enjeux

Les préoccupations relatives à l'avenir des pensions en Belgique peuvent être évoquées à deux niveaux : leur financement et leur équité.

Le financement

L'évolution démographique se caractérise à la fois par l'accroissement de la longévité, par la baisse du taux de fécondité et par les restrictions à l'immigration. La proportion de retraités par rapport aux actifs augmente. Ces facteurs ont conduit à renforcer les conditions d'accès à la pension anticipée et à retarder progressivement l'âge de la retraite. Il est injustifiable que l'allongement des carrières ne soit pas accompagné d'une politique forte d'aménagement des conditions de travail des 55 ans et plus : formation continuée, assouplissement des horaires, durée hebdomadaire de travail, adaptation des fonctions, des horaires, encouragements financiers.

Il est injustifiable que l'allongement des carrières ne soit pas accompagné d'une politique d'aménagement des conditions de travail des 55 ans et plus

Par ailleurs, la baisse prochaine des cotisations sur les salaires pour améliorer la compétitivité des entreprises rend inéluctable l'accroissement de la part des impôts dans le financement des pensions.

Mais il est paradoxal que dans un tel contexte ne soit pas pris en compte le coût des réductions de cotisations sociales et d'impôt des pensions complémentaires des 2^{ème} et 3^{ème} piliers. **Il est urgent de reconsidérer les modalités de ces coûteux encouragements dans le sens d'une dégressivité des stimuli en fonction du niveau des revenus.**

L'équité

Il est déconcertant qu'au départ des travaux de réforme n'ait pas été publié un tableau complet et détaillé de toutes les pensions légales et complémentaires.

Le niveau modeste des pensions légales des salariés et des indépendants, en particulier celui des femmes, a suscité d'une part la création d'un revenu minimum garanti (la GRAPA) pour les personnes âgées d'au moins 65 ans, et d'autre part un relèvement des anciennes pensions et des minima légaux.

Le seuil de pauvreté généralement convenu se situe à 60% du revenu médian de la population. Parmi les personnes de plus de 65 ans, le taux de pauvreté est de 18% et est supérieur à celui du reste de la population. Pour relativiser ce taux élevé, il est argumenté que 70% des pensionnés sont propriétaires de leur logement, ce qui allégerait sensiblement leur budget. C'est méconnaître les coûts des réparations et d'entretien d'habitations souvent acquises 30 ans auparavant, sans compter l'impôt foncier et l'assurance incendie.

Quant aux inégalités, quatre situations méritent réflexion :

1/ **Inégalités entre hommes et femmes** : de nombreuses femmes ont été contraintes de n'avoir qu'un travail professionnel à temps partiel. Même si cette situation tend à se résorber il subsistera une différence sensible.

2/ **Inégalités entre salariés et indépendants** : les cotisations des salariés sont perçues à un taux constant, quel que soit le niveau de la rémunération. Chez les indépendants les cotisations sont dégressives. La Commission de Réforme des Pensions préconise une révision de cette modalité.

3/ **Inégalités entre fonctionnaires et entre salariés et fonctionnaires** : la pension des agents statutaires des services publics est considérée comme un traitement différé. Elle est calculée sur la base de la rémunération moyenne des dix dernières années d'activité (antérieurement cinq ans) tandis que chez les salariés cette moyenne est calculée en 45^{ème} de rémunération moyenne de toute la carrière. En outre la pension des salariés est plafonnée à un niveau inférieur au maximum dans le secteur public. En moyenne la pension des agents des services publics est presque le double de celle des salariés. Les services publics comptent un nombre important d'agents contractuels dont la pension est celle des salariés. Ceci crée des situations injustes lorsque des contractuels assument des fonctions équivalentes à celles des statutaires.

4/ Inégalités entre salariés :

- L'assurance - groupe des entreprises comporte souvent des différences en faveur des cadres. Les salariés qui ont des rémunérations les plus élevées et donc la pension légale plus substantielle bénéficient en outre d'une pension complémentaire plus importante.
- Les pensions complémentaires sectorielles qui étaient censées améliorer la pension de la majorité des salariés se situent à un niveau moyen très modeste. La moyenne des cotisations selon le rapport 2013 de la FSMA se situe au niveau très bas de 0,81%. Les réserves en assurance-groupe s'élevaient à 50,4 milliards d'euros et celles des pensions sectorielles à 16,4 milliards d'euros.

Jean Hallet,
Philippe Andrianne

Pour citer cette analyse

Hallet J., Andrianne P., (2017), « Quel avenir pour nos pensions ? », *Énéo Focus*, 2017/16.

Avertissement : Les analyses Énéo ont pour objectif d'enrichir une réflexion et/ou un débat à propos d'un thème donné. Elles ne proposent pas de positions avalisées par l'asbl et n'engagent que leur(s) auteur(e)(s).

*Énéo, mouvement social des aînés asbl
Chaussée de Haecht 579 BP 40 – 1031 Schaerbeek - Belgique
e-mail : info@eneo.be – tél. : 00 32 2 246 46 73*

En partenariat avec



Avec le soutien de